



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/63

**Objet : Aquaval : tarifs vente de marchandises et divers
 (applicables à compter du 23 juin 2018)**

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de fixer les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval à partir du 23 juin 2018, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
OASIS	2,00	MAGNUM	2,50	LOCATION PARASOLS	1,50
COCA-COLA	2,00	KINDER SANDWICH	2,00	MINI-GOLF :	
PERRIER	2,00	KINDER BUENO	2,00	La partie	1,50
ICE TEA	2,00	SOLERO	2,00	Balle perdue	2,00
ORANGINA	2,00	MY CORNETTO	2,00	BALLE PING PONG	1,00
EAU 150 cl	2,00	HARIBO PUSH UP	2,00	BRASSARDS	6,00
CAFE	1,00	SUPER TWISTER	2,00	CULOTTE BAIN JETABLE	2,50
THE	1,00	CALIPPO	2,00	BOXER ENFANT	6,00
EAU 50 cl	1,00	CORNETTO 90 ml	1,00	BOXER ADULTE	9,00
		ROCKET	1,00	MAILLOT femme	11,50
<u>CONFISERIE</u>		X-POP	1,00	MAILLOT fille	10,00
SACHETS HARIBO	1,00	KINDER STICK	1,00	LUNETTES ADULTES	5,50
MINI FRITES	1,00			LUNETTES ENFANTS	5,00
MINI POLKA	1,00	<u>EN CAS</u>		CARTE POSTALE :	
DRAGIBUS	1,00	CHRONO CROQUE	3,00	Tarif particulier	1,00
SUCETTES	0,50	PIZZA REINE	2,50	Tarif commerce	0,70
M & M'S	1,50	BARQUETTE FRITES	2,00	ENVELOPPE PRE-TIMBREE :	
CHIPS BRET'S 30 g	0,50	6 WINGS POULET	2,50	Unité	1,00
POP CORN	2,50	FISH AND CHIPS	2,50	Paquet de 10	9,00
		SANDWICHS (jambon-beurre, fromage, nutella ou jambon-fromage)	3,00	SAC CHARBON DE BOIS + 10 ALLUME FEU	10,00
<u>GOÛTER</u>		FORMULE (1 boisson - 1 barquette frite - 1 en cas au choix - 1 glace (Rocket ou X-Pop ou Cornetto ou Kinder Stick)	6,00		
GAUFRE AU SUCRE	2,00				
GAUFRE AU NUTELLA	2,50				
CREPE	2,00				
BEIGNET	2,00				

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 23 juin 2018, les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 18 avril 2018.

